

Rapport N° 248/2021

Plan de quartier (PQ) 2 « Petite Prairie » - étape 3

Réalisation d'un accès

Demande d'un crédit de CHF 155'000.- (TTC) pour des travaux d'aménagement routier

Nyon, le 25 mai 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie le 18 mai 2021. Elle était composée de Mesdames Darbre Gubbins Florence (présidente et rapportrice), Hegetschweiler Aurélie, Schwerzmann Danièle et de Messieurs Delley Stéphane, Dupuis Alexandre, Perrin Christian, Ueltschi Bernard, Vuille Jean-Pierre.

Madame la Municipale Roxane Faraut Linares et Messieurs le Chef de Service (TEM) Philippe Maag et Jean-Marc Favre (adjoint au Chef de Service - Secteur travaux-) ont exposé la raison de la demande de crédit et ont répondu aux questions des commissaires qu'ils en soient ici remerciés.

Contexte :

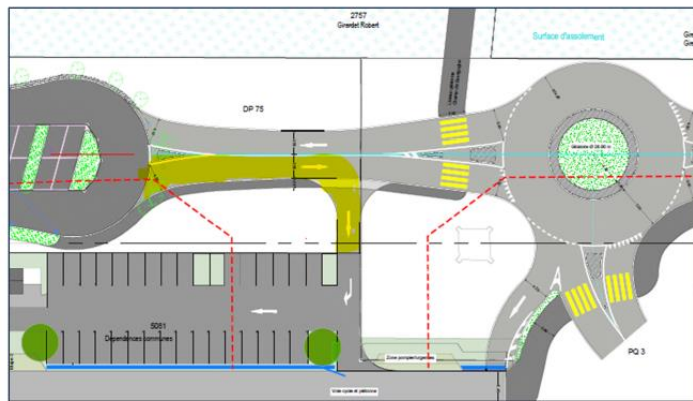
Il s'agit, dans ce préavis, de permettre la réalisation d'un accès aux futurs habitants du PQ « Petite Prairie » - étape 3 travaux conformes et basés sur le PQ 2. Ce sont des aménagements semi transitoires qui seront dans les grandes lignes maintenues lors des prochaines réalisations de la route du Chatelard.

La route projetée est de 40 mètres de long et de 4 mètres de large avec un sens unique qui permettra l'accès aux parkings extérieur et souterrain. La gestion des eaux, l'éclairage et les plantations (arbres majeurs) seront pérennes face aux prochaines réalisations.

Par suite de la mise à l'enquête aucune opposition n'a été appliquée. Le Service prévoit le début des travaux à l'automne.

La Commission n'est pas entrée en matière sur la suite de la route, une réponse aux diverses questions et à l'interpellation de M. Hanhart sera prochainement déposée au Conseil par la Municipalité. Néanmoins, un plan de la zone impliquée élargie du côté de Lausanne a pu être apprécié par la Commission. Ce schéma explique bien le pourquoi de la forme de la route proposée aujourd'hui.

Intégration de l'accès dans le projet futur



Questions :

Comment se fait le choix de la végétation ?

Le choix est basé sur le même principe que pour le PQ2 et sur les propositions du Service des Espaces Verts de la Commune.

Est-ce que le revêtement de la chaussée sera phono absorbant ?

Non, aujourd'hui pour ce tronçon rien n'est prévu dans ce sens. De fait, le début de la route ne l'est pas. Les habitations sont assez éloignées et la vitesse est limitée.

A noter que le P+R sera dans le futur déplacé en Gravette.

Est-ce que la voirie est adaptée aux bus ?

Oui, bien sûr comme pour tout le périmètre de cette zone.

Qu'en est-il du financement ?

Un certain financement (taxes d'équipements) a déjà été perçu dans le cadre du PQ.

Conclusion :

Au vu de la présentation et des réponses apportées par la Municipalité, la Commission dans sa majorité approuve ce préavis afin de permettre un accès aux futurs habitants et usagers du PQ2 « Petite Prairie » étape 3.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 248/2021 intitulé « Plan de quartier (PQ) 2 « Petite Prairie » - étape 3 Réalisation d'un accès - Demande d'un crédit destiné aux travaux d'aménagement routier CHF 155'000.- (TTC) »,
- oui** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 155'000.- (TTC) à la Municipalité pour le financement des travaux d'aménagement routier afin de garantir l'accessibilité au Plan de quartier (PQ) 2 « Petite Prairie » - étape 3 ;
2. de prélever un montant de CHF 155'000.- (TTC) sur le Fonds de réserve N° 9282.16 - *PQ Reposeir, Petite Prairie*, afin de financer ces travaux.

La Commission :

Mesdames

Darbre Gubbins Florence (présidente et rapportrice)
Hegetschweiler Aurélie
Schwerzmann Danièle

Messieurs

Delley Stéphane
Dupuis Alexandre
Perrin Christian
Ueltschi Bernard
Vuille Jean-Pierre